



Les dangers de l'inscription en stage avec un DSCG incomplet

C'est l'aspect le plus critique. Les textes relatifs au diplôme d'expertise comptable autorisent un accès en stage avec le DSCG incomplet (décret n° 2012-432 du 30 mars 2012, article 68, 2e alinéa). C'est attractif mais c'est aussi prendre un risque ! Un nombre important de stagiaires voient leur stage suspendu au bout de deux années puis invalidé car ils n'ont pas obtenu le DSCG dans les délais requis. C'est frustrant et décourageant pour tous, expert-comptable stagiaire, maître de stage, et contrôleur du stage qui représente l'Institution.

A fin 2016, sur un total de 1 376 stagiaires en situation de suspension de stage, 784 soit 56,9 % (58,9 % en 2015 et 52,5 % en 2014) le sont pour cause de DSCG incomplet. En 2016, 630 stagiaires (soit 34,62 % contre 26,37 % en 2015) ont été inscrits en stage avec un DSCG incomplet. Le nombre d'experts-comptables stagiaires inscrits en première année de stage avec un DSCG incomplet diminue en nombre mais pas en pourcentage.

Le comité national du stage et l'ANECS préconisent plusieurs actions préventives ou correctives pour prévenir une situation d'échec :

- communication accentuée sur les effets négatifs de cette ouverture du stage et sur les conséquences. Il faut inciter les futurs stagiaires à différer leur inscription en stage jusqu'à obtention des UE du DSCG qui leur manquent. C'est le meilleur service à leur rendre ! Le même dialogue doit être tenu aux maîtres de stage. Certains Conseils régionaux de l'Ordre (CROEC) n'hésitent pas à les appeler.

La plupart des grands cabinets conditionnent l'inscription en stage d'expertise comptable de leurs collaborateurs à l'obtention préalable du DSCG et les encouragent à préparer les UE manquantes ;

- pression sur les stagiaires concernés dès la 1^{ère} année de stage qui comporte moins d'obligations réglementaires. Le comité national du stage a admis, à titre exceptionnel, que deux des quatre journées à thèmes libres pouvaient être remplacées (sur justificatif) par une préparation aux UE 1 et 4 du DSCG ;
- action auprès des responsables des filières (masters CCA, écoles de commerce,...) qui procurent la dispense de 4 ou 5 unités d'enseignement (UE) du DSCG, pour les inciter à prévoir une préparation aux deux épreuves obligatoires (1- "Gestion juridique, fiscale et sociale" et 2- "Comptabilité et audit") ;
- après une décision de suspension de stage, maintien des contacts avec les stagiaires concernés, diffusion des revues de la profession, information sur les examens, accès aux modules e-learning du stage, etc.

En coordination avec l'ANECS et les Conseils régionaux de l'Ordre (CROEC), le Conseil supérieur de l'Ordre (CSOEC) s'est mobilisé pour recommander des préparations aux UE 1 et 4 du DSCG. Des supports d'entraînement à ces deux UE incontournables sont mis à la disposition des CROEC et/ou des IRF à charge pour eux d'organiser des sessions de formation.

Bertrand Laffort,
Contrôleur principal du Stage